



COVID-19 : Plan de protection du TC Lancy-Fraisiers pour le tennis et le padel



Version 11 (23 septembre 2021)

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres.

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC Lancy-Fraisiers est Romain Perruchoud, 078/686.05.05, romain@tcfraisiers.ch

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Mesures

Toutes les personnes présentes dans le club se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains.

Il est recommandé à tous les joueurs de prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.

On renonce à la traditionnelle poignée de main et les joueurs évitent de s'échanger des objets.

1.3. Éloignement social

Respect des distances (distance recommandée de 1.5 mètre entre toutes les personnes)

Mesures

Il doit y avoir une distance de 1.5 mètre au minimum entre les bancs des joueurs.

Une attention particulière est apportée au respect des distances en présence de 3 joueurs ou plus.

1.4. Fréquentation des installations

Obligation de certificat pour l'utilisation de la bulle

Mesures

La pratique du padel et du tennis est autorisée.

Le certificat est obligatoire pour l'utilisation des courts sous la bulle. Cette obligation ne s'applique pas :

- aux personnes de moins de 16 ans ;
- aux élèves de l'école de tennis ;
- aux personnes ayant un abonnement pour la bulle et dont la composition du groupe de personnes ne change pas et est connue du club.

Au maximum 30 personnes peuvent se trouver en même temps sous la bulle et les groupes définis ci-dessus ne peuvent pas se mélanger à d'autres personnes.

L'accès aux vestiaires est autorisé, avec port du masque obligatoire, et en respectant la distance de 1.5 mètre entre les personnes.

Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le restaurant.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :
Les nom et numéro de téléphone des joueurs invités ou procédant à une location doivent être indiqués lors de la réservation sur le site Plugin.ch ou à défaut être annoncées au secrétariat (info@tcfraisiers.ch).
Il est obligatoire pour les membres de s'inscrire sur le site des réservations avant de pouvoir jouer.
Le site est accessible sur smartphone ou ordinateur https://tcfraisiers.plugin.ch/index.php
Les personnes non inscrites sur le planning seront priées de quitter le terrain.

1.6. Personnes présentant des symptômes de maladie

Mesures
Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de s'entraîner. Elles doivent se mettre en isolement, appeler leur médecin de famille et suivre ses directives. Il faut informer immédiatement les partenaires de jeu et le responsable COVID du club des symptômes de maladie.

1.7. Devoir d'information

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection du club ont été communiquées le 21 septembre 2021 à l'ensemble des membres via un email et peuvent être consultées en tout temps sur le site du club. Elles sont également affichées au club.
Les affiches de l'OFSP et de Swiss Tennis sont affichées au club.

1.8. Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis et de padel de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Par la réservation et la confirmation du court, l'utilisateur accepte les mesures de protection définies.
Il incombe en particulier aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives.
Lors de l'arrivée sur le court, les joueurs prêtent une attention particulière à respecter une distance suffisante envers les joueurs en train de jouer. La même attention est portée à la sortie du court.

2. Mesures pour l'enseignement du tennis

2.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club/centre dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Communication du modèle de protection à tous les membres du club et aux parents des élèves.

2.2. Mesures d'hygiène particulières

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Mesures
Les moniteurs et professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs élèves une quantité suffisante de désinfectant.
Les moniteurs et professeurs de tennis ne sont pas tenus de présenter un certificat.
Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.
Les parents sont priés de rester à l'extérieur des infrastructures (bulle et salle de gym) pendant la durée du cours de leur enfant.

2.3. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre

Mesures
Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation du club.
Les coordonnées des joueurs de tennis sont connues par le responsable de l'école de tennis et une liste de présence des élèves est tenue à jour.

Conclusion

Ce document a été établi par le comité du TC Lancy-Fraisiers en date du 21 septembre 2021 et a été délivré à tous les membres par email le même jour.